

**Fiche A13 : CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL(E)
- FORMATION -**

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'A-DASEN de la Manche, il/elle le seconde dans l'ensemble des dossiers et assure un rôle de conseiller(ère) technique dans le domaine de la formation. ▪ Il/elle est rattaché(e) administrativement à la DSDEN de la Manche.
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du plan départemental de formation (stages, animations pédagogiques et formations hybrides). ▪ Assurer le suivi des plans mathématiques et français en lien avec les CPD Français, Mathématiques et Maternelle. ▪ Coordonner le partenariat INSPE/DSDEN. ▪ Contribuer à la coordination des groupes départementaux. ▪ Construire des outils de formation et aider à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants du département. ▪ Participer à l'élaboration et à l'encadrement de formations départementales et d'actions d'accompagnements en particulier auprès d'enseignants débutants et des formateurs. ▪ Contribuer aux travaux académiques liés à la formation initiale et continue. ▪ Participer aux évaluations d'écoles.
<p align="center">COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire du CAFIPEMF. ▪ Avoir de l'expérience dans le domaine de la formation initiale et continue. ▪ Avoir une bonne connaissance du système éducatif et une bonne compréhension de ses enjeux. ▪ Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste. ▪ Être à l'aise dans la communication orale et écrite. ▪ Savoir travailler au sein de différents collectifs. ▪ Être force de propositions auprès des équipes de circonscription et de l'ADASEN.
<p align="center">SPECIFICITE DU POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacements dans tout le département. ▪ Travail en équipe élargie (circonscriptions, INSPE, PEMF, ...).
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois ▪ n°1843 : Indemnité conseiller pédagogique 320.83€/mois